

LETTRE OUVERTE

Immigration au Québec : quand l'absurde administratif écrase l'humain

Il arrive des moments où l'on se demande si les difficultés liées à l'immigration au Québec relèvent réellement des personnes et des milieux qui les accueillent ou plutôt d'une rigidité administrative relevant principalement du gouvernement fédéral, mais également du gouvernement provincial, notamment à la lumière des enjeux récents entourant le programme PEQ, et qui est devenue incapable de faire preuve de jugement, de discernement et surtout d'humanité. L'histoire que je raconte aujourd'hui est vraie. Tellement vraie qu'on peine à croire qu'elle ne relève pas d'une satire.

Kenza vit au Québec depuis six ans et le français est sa langue maternelle. Depuis deux ans, elle travaille à la Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Yamaska où elle organise plus d'une cinquantaine d'événements chaque année. Elle est compétente, engagée et enracinée. Elle consomme local, paie ses impôts, possède son permis de conduire, son appartement, son réseau social et professionnel. Elle sort même de temps en temps un bon vieux sacre québécois, vous devriez vraiment l'entendre. Bref, Kenza est pleinement intégrée à la société québécoise.

Lorsque le gouvernement l'invite à déposer une demande de résidence permanente, tout semble enfin s'aligner. Parmi les documents exigés figure son certificat de mariage. Ce document est rédigé en arabe, c'est alors, dans un Québec francophone, que Kenza fait ce que toute personne raisonnable ferait, soit de faire traduire officiellement ledit document en français par un notaire avec sceau certifié et ayant une pleine valeur légale. En bref, un document clair, lisible et conforme.

Sa demande est pourtant refusée. Son dossier est fermé, et ce, sans appel, sans possibilité de correction. La raison invoquée est que le gouvernement exigeait l'original en arabe et non une traduction officielle en français. Évidemment, aucun courriel, aucun appel ou aucun avertissement pour demander le document manquant. Simplement un dossier fermé.

Cette semaine, la situation a pris une tournure encore plus dramatique. Kenza a reçu un avis l'obligeant à quitter immédiatement le pays. Ce qu'elle fait en ce mercredi 11 février. Elle doit retourner dans son pays d'origine, et ce, malgré ses six années de vie, ici, au Québec avec son emploi, son réseau et son enracinement profond dans la communauté. Les conséquences sont bien réelles, tant pour l'organisation que tout d'abord pour la personne concernée, dont le projet de vie se trouve brutalement compromis.

Nous avons consulté des avocats spécialisés en immigration et tous ont été unanimes quant à l'absurdité de la situation. Nous avons aussi obtenu le soutien de notre députée fédérale, mais malgré cela et malgré des échanges directs avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le dossier demeure fermé.

La seule option offerte aujourd'hui est de recommencer entièrement le processus. Kenza devra déposer une nouvelle demande à partir de l'étranger et attendre entre six et huit mois, sans aucune garantie de réponse positive afin d'espérer revenir au Québec.

Tout cela aurait pourtant pu être évité par une simple communication, soit par un courriel ou une lettre, afin d'uniqueusement faire la demande du document supplémentaire. En bref, avoir un minimum de discernement.

Malheureusement ce n'est pas un cas isolé, à la Chambre, nous constatons de plus en plus souvent les impacts directs de ces rigidités administratives sur nos entreprises locales. Des travailleurs qualifiés, francophones et intégrés se retrouvent expulsés ou plongés dans une incertitude totale avec des répercussions humaines et économiques bien réelles.

On parle beaucoup de productivité, de vitalité économique et de développement régional, mais derrière chaque dossier fermé sans nuance, il y a des entreprises fragilisées, des équipes déstabilisées et des communautés qui perdent des personnes qui contribuaient positivement à la société québécoise. La gestion administrative ne peut se faire en vase clos. Elle ne peut ignorer la réalité humaine et économique du terrain.

Alors, posons-nous la question, sincèrement, est-ce vraiment cela que nous voulons comme immigration au Québec en 2026? Un système qui expulse des personnes pleinement intégrées et qui bouleverse des vies pour un document pourtant conforme ? Un État qui préfère fermer un dossier plutôt que faire preuve de jugement et de bon sens? Par ses règles administratives, le fédéral prive inutilement le Québec de talents humains, compétents et profondément enracinés. Et finalement, tout cela ... pour un document qui était trop bien traduit.

Une organisation économique fatiguée de perdre des humains à cause d'un système qui confond rigueur administrative et absurdité déshumanisante.

Jean-François Arsenault
Président du conseil d'administration
Chambre de Commerce et d'Industrie Haute-Yamaska